

Un coût, des coûts, quels coûts ?

R. LAUNOIS

Faculté de médecine Léonard-de-Vinci,
Directeur de l'Institut de recherche et d'évaluation médicale
et économique (IREME), 74, rue Marcel Cachin,
93017 Bobigny Cedex, France.

Le coût d'un traitement est une somme exprimée en unités monétaires de toutes les répercussions qu'une pathologie donnée peut avoir pour la société. Au-delà du coût total du traitement, il est démontré que l'on peut accéder à une analyse pertinente du type de financeurs concernés (Sécurité sociale, Etat, famille, etc.), et de la nature des moyens mis en œuvre (coûts médical, familial, social et budgétaire, cf. *tableau 1*).

Les économistes considèrent que le coût d'un bien n'existe pas. Il n'est pas une caractéristique intrinsèque d'un objet ou d'un produit comme pourrait l'être la température pour l'air ou l'eau. Il s'agit d'un calcul reposant sur une théorie et sur des conventions. Un coût se caractérise par son objet (une entrée, une journée, un groupe homogène de malades, une phase de traitement, un suivi thérapeutique au long cours), son contenu (coûts directement rattachables au patient, coûts directs du service, coûts contrôlables incluant non seulement les dépenses liées au fonctionnement du service, mais aussi celles induites par son activité, coûts quasi complets, dépenses d'administration générale incluses, mais frais de structures exclus, coûts complets), le point de vue retenu (celui du secteur hos-

pitalier, de l'assurance maladie, de l'Etat, des ménages ou de la société) et le moment auquel il est calculé.

1. UN COÛT DE QUOI ?

Depuis les travaux de Rice et al., on distingue classiquement deux catégories de coûts pour chiffrer les conséquences économiques d'un traitement. Sous l'appellation coûts directs, on regroupe la réalité des dépenses qui sont effectuées pour le traitement et la prise en charge d'une pathologie. En revanche, on désigne par coûts indirects les potentialités perdues, c'est-à-dire l'activité économique qui n'a pas été réalisée parce que les individus sont malades ou décédés. Ces expressions sont parfois difficiles à comprendre d'autant qu'elles sont souvent utilisées dans un contexte différent pour distinguer dans la comptabilité de l'hôpital les charges qui peuvent être affectées directement à un produit de celles qui sont communes à l'ensemble du processus de soins tels que les frais de structure et d'administration générale. En réalité, le coût direct correspond à la totalité des charges que l'on peut affecter sans convention ni arbitraire à un objet de coût dès lors que celui-ci est défini avec